

Vous habitez les communes d'Angrie, Candé, Challain la Potherie, Chazé sur Argos, Loiré ou encore Segré-en-Anjou-Bleu (*communes déléguées d'Aviré, Châtellais, La Chapelle sur Oudon, La Ferrière de Flée, Le Bourg d'Iré, L'Hôtellerie de Flée, Louvaines, Marans, Montguillon, Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, Sainte Gemmes d'Andigné, Saint Martin du Bois, Saint Sauveur de Flée, Segré*) :

## **LA GESTION DE VOS DÉCHETS EST REPRISE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ.**

Pour toutes questions relatives à la gestion de vos déchets, ou à un changement de situation (emménagement, déménagement, ...), **vosre nouvel interlocuteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est :**



Retrouvez ci-dessous le fonctionnement de votre nouveau service de gestion des déchets :

### ➤ **La collecte des ordures ménagères :**

Les modalités de collecte des ordures ménagères sont inchangées :

- collecte en porte-à-porte, en bac, une semaine sur deux, selon le Calendrier de collecte.
- ou collecte en apport volontaire (pour le centre-ville de Segré), avec contrôle d'accès par badge.

### ➤ **La collecte des déchets recyclables :**

Les modalités de collecte des emballages en plastique, métal, carton, verre et des papiers restent les mêmes : dépôt de la collecte sélective en points d'apport volontaire, en libre accès.

### ➤ **L'accès en déchèterie :**

La présentation de la carte d'accès en déchèterie reste obligatoire pour y accéder.

#### **Ce qui change :**

- ✓ Vous avez accès aux 3 déchèteries suivantes :
  - Déchèterie de Candé, lieu-dit le Raguin ;
  - Déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné, ZA de l'Ébeaupinière, rue de l'Échelette ;
  - Déchèterie de Chazé sur Argos, route du Louroux Béconnais.

**Attention : La déchèterie du Lion d'Angers n'est plus accessible.**
- ✓ Vous disposez d'un forfait de 18 passages en déchèterie par an. Tout passage supplémentaire sera facturé selon tarif en vigueur.
- ✓ Les horaires de la déchèterie de Candé évoluent. Retrouvez-les au dos de votre *Calendrier de collecte des ordures ménagères 2022*.

### ➤ **La facturation du service :**

La Redevance Incitative reste appliquée, en fonction du nombre de levées de bac (ou de dépôts d'ordures ménagères en points d'apport volontaire).

### ➤ **La prévention des déchets :**

Vous bénéficiez toujours d'un accompagnement pour réduire vos déchets (mise à disposition de composteurs et de broyeurs de végétaux, animations scolaires, ...). *Plus d'informations auprès du service gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté ou sur [www.anjoubleucommunaute.fr](http://www.anjoubleucommunaute.fr).*

## PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS, C'EST POSSIBLE !

Parce que « *le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* », retrouvez ci-dessous nos astuces pour alléger nos poubelles, en suivant la méthode des 5 R :

### REFUSER



Refuser dès que possible ces déchets qui polluent notre quotidien :

- Apposer un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres pour ne plus recevoir de prospectus non désirés ;
- Dire « non merci » aux tickets de caisse, aux sachets en papier lors de l'achat de pain, aux prospectus distribués dans la rue et autres goodies offerts gratuitement ;
- Adopter des alternatives au jetable pour refuser les produits à usage unique, quelques exemples :
  - ✓ Utiliser des lingettes et torchons en tissu, lavables,
  - ✓ Opter pour une gourde d'eau lors des déplacements,
  - ✓ Emporter de la vaisselle lavable lors de pique-nique,
  - ✓ Utiliser des piles rechargeables, etc.

### RÉDUIRE



S'interroger sur nos besoins réels au quotidien :

- Préférer la qualité des produits plutôt que la quantité ;
- Donner ou vendre les vêtements et objets qui ne nous servent plus ;
- Opter pour la location ou l'emprunt pour des besoins ponctuels ;
- Acheter de seconde main dans les vide-greniers ou boutiques d'occasion ;
- Éviter les emballages grâce au « fait-maison » (aliments cuisinés soi-même, produits d'entretien au naturel, ...) et à l'achat en vrac, etc.

### RÉUTILISER ET RÉPARER



Prolonger la durée de vie de nos biens :

- Entretien et réparer les objets, vêtements et appareils électriques ;
- Réutiliser les bocaux et contenants durables pour y stocker des aliments ;
- Détourner vos anciens tissus en nouveaux accessoires (sacs à vrac, éponges et lingettes nettoyantes, emballages cadeaux, ...), etc.

### RENDRE À LA TERRE



Valoriser les matières organiques et biodéchets à la maison et au jardin :

- Installer un composteur dans le jardin (ou un lombricomposteur) pour transformer les déchets en compost ;
- Adopter quelques poules et les nourrir avec les restes de repas et de cuisine ;
- Broyer les branchages et pailler les sols (avec le broyat, des feuilles mortes ou la tonte de pelouse) ;
- Opter pour le mulching, en laissant la pelouse se décomposer sur place sans la ramasser, etc.



Composteurs et broyeurs de végétaux à disposition auprès d'Anjou Bleu Communauté.



### RECYCLER



Enfin, penser à recycler les déchets pour leur donner une seconde vie :

- Adopter le réflexe du tri des déchets dans toutes les pièces de la maison, y compris dans la salle d'eau et le garage ;
- Détourner des déchets en les bricolant (meubles en palettes, cadres en carton, ...), etc.

Retrouvez plus d'astuces auprès du service de gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté.